

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUILLET 2018

Le 30 juillet 2018, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 27 juillet 2018.

Etaient Présents : Mmes DURAND – NEVISSAS – BARTH – CHAMPION  
M CERVINO

Excusés : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme DURAND

Absent : M.VINCENT – GARDANT – GARGIULO

Secrétaire de séance : M.CERVINO Vincent

-----  
Madame La Maire demande au conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération, le conseil municipal accepte.

## **Délibération portant sur l'exonération de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendu constructible tel que définie à l'article 1529 du code général des impôts. Concernant l'achat du terrain de Mr RANCHIN**

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat de la parcelle B 911, le vendeur est soumis à la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendu constructible depuis moins de 18 ans, ce qui est le cas. Ce terrain étant en zone UBE et vu la négociation que nous avons eu avec Monsieur RANCHIN Joseph, madame la Maire propose l'exonération de cette taxe pour le vendeur.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'exonérer Monsieur RANCHIN de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendu constructible.

## **Délibération sur la location du bâtiment de l'ancienne école pour des activités lucratives**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°14-2018**

La Maire rappelle que la salle dédiée aux activités (yoga, zumba, théâtre...) organisées par l'association des « bulles et des grains » et par Mr BRIVOUAL pour le yoga sont des activités payantes par les usagers. A ce titre et afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce bâtiment (eau, électricité, chauffage) il est nécessaire d'établir un contrat de location à l'année.

Pour le yoga : 100€

Pour les activités des Bulles et des Grains : 125 €

Location de septembre à septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

**D'AUTORISE** la Maire à signer tout document relatif à cette location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien